



Rupture conventionnelle d'un CDI

Par **lilarose**, le **18/05/2017** à **13:00**

Bonjour,
Je suis en arrêt de travail suite mécontentement professionnelle et souhaiterais demander une rupture conventionnelle. Peut-on demander cela en étant en arrêt maladie ou faut-il être en fonction ?
Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **18/05/2017** à **13:16**

Bonjour,
Je ne connaissais pas "l'arrêt de travail suite à mécontentement professionnel", ça vient de sortir ?
Plus loin, vous parlez d'arrêt maladie, difficile de s'y retrouver...
Concernant la rupture conventionnelle, il n'existe aucun formalisme "pour la demander" puisque c'est une procédure amiable qui suppose l'accord (et l'intérêt) des deux parties pour rompre le contrat de travail.

Par **lilarose**, le **21/05/2017** à **12:16**

Bonjour,
Ma question est : est-ce qu'il y a objection à une rupture conventionnelle quand on est en arrêt de travail ?
Faut-il être en activité pour la demander ?
Merci

Par **Lag0**, le **21/05/2017** à **13:18**

J'ai bien compris votre question et il me semble y avoir répondu.
Il n'existe pas de procédure

particulière pour "demander" une rupture conventionnelle, pour la bonne raison qu'il n'y a pas "officiellement" une partie (employeur/salarié) qui demande la rupture plus que l'autre.
Ensuite, si votre question ne porte pas sur cette hypothétique "demande" mais sur la conclusion, il n'y a aucune objection à conclure une rupture conventionnelle durant un arrêt maladie.
La seule objection est durant un congé maternité...